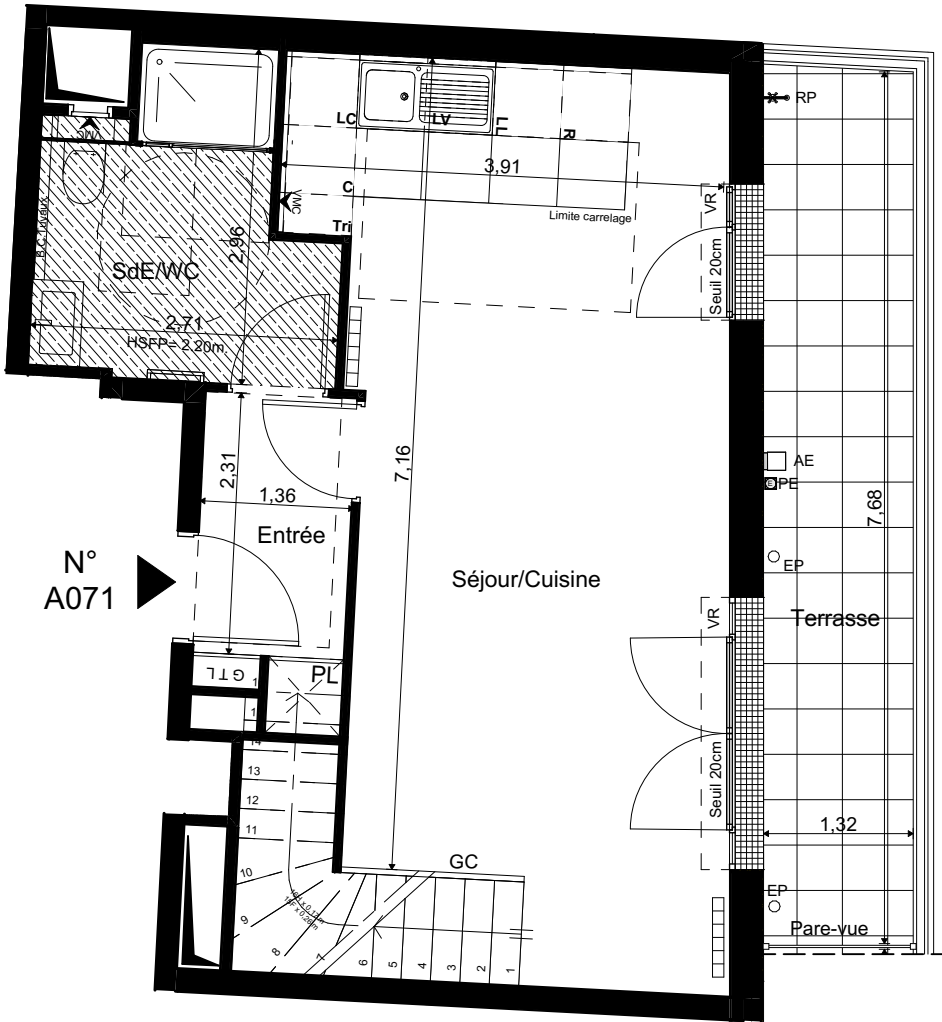
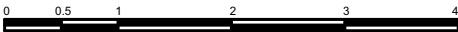


Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boite à eaux
	Sèche-serviette
	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
	Retombée de poutre
	Robinet de puisage
	Prise étanche
	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



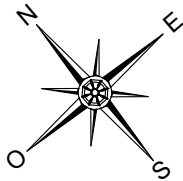
Echelle graphique



N° A071
NIV BAS



NIV HAUT



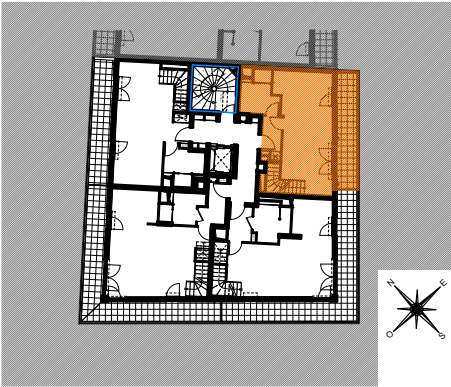
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALL A
APPARTEMENT A071
3 Pièces Dplx
7ème étage

Entrée	3,53
Séjour/Cuisine	26,65
SdE/WC	6,42
Surfaces habitables Niveau Bas	36,60 m²
Terrasse	10,19
Surfaces annexes Niveau Bas	10,19 m²
Chambre 1	15,22
Chambre 2	13,66
SdB	5,25
WC	1,91
Dgt.	8,54
Rngt.	2,59
Surfaces habitables Niveau Haut	47,17 m²
Balcon	3,61
Surfaces annexes Niveau Haut	3,61 m²
Rgt. Ht.<1.80m	2,67
Surface totale habitable	83.77 m²
Surface totale habitable et annexe	100,24 m

PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

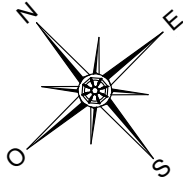
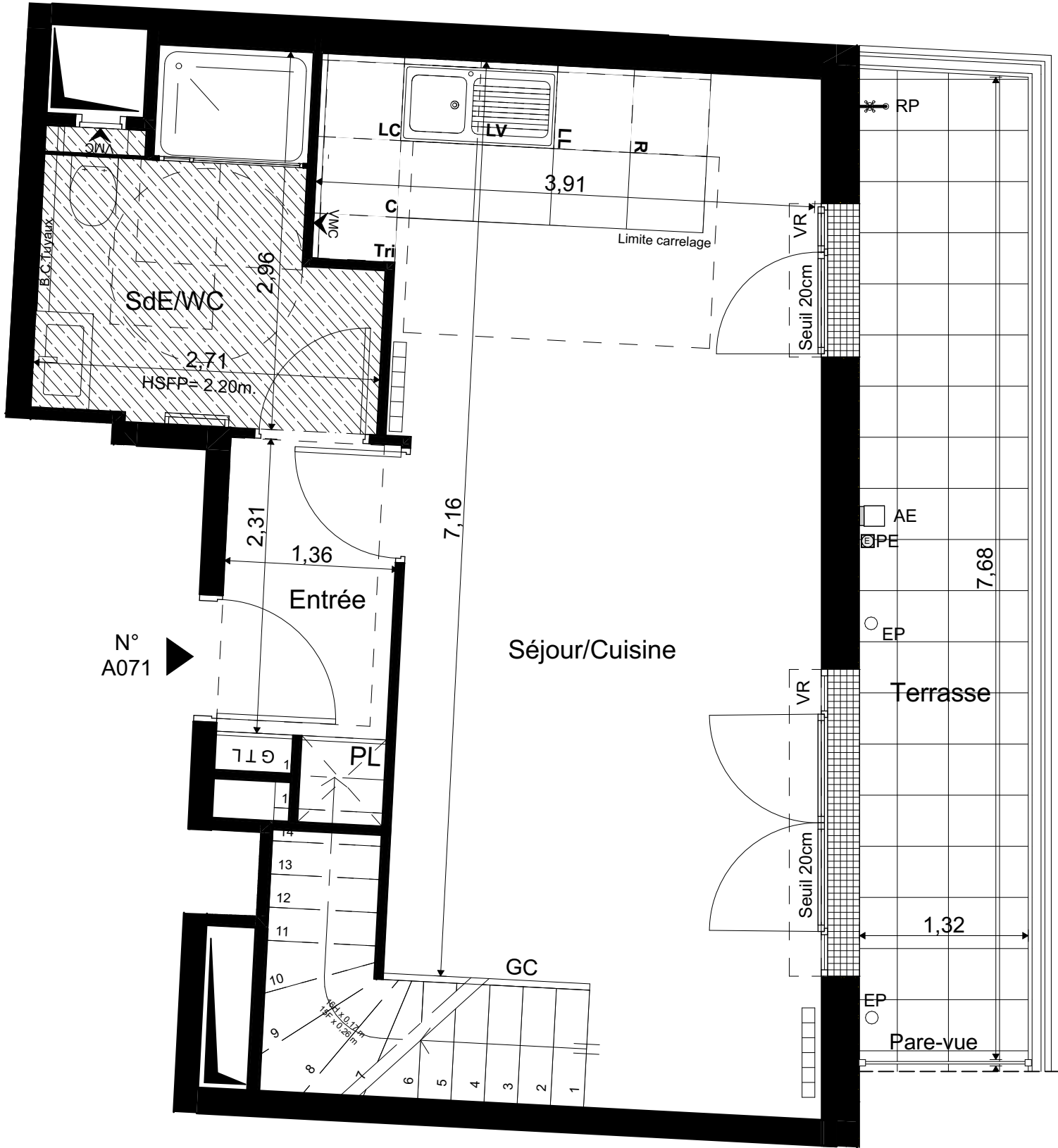
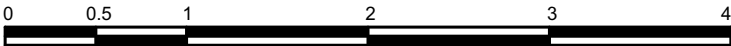
Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifictaions sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boîte à eaux
	Sèche-serviette
	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
	Retombée de poutre
	Robinet de puisage
	Prise étanche
	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



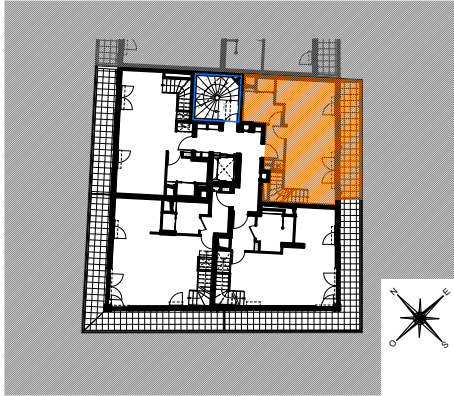
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALL A
APPARTEMENT A071
3 Pièces Dplx - Niv. Bas
7ème étage

Entrée	3,53
Séjour/Cuisine	26,65
SdE/WC	6,42
Surfaces habitables Niveau Bas	36,60 m²
Terrasse	10,19
Surfaces annexes Niveau Bas	10,19 m²

PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Date

Nom du Reservataire

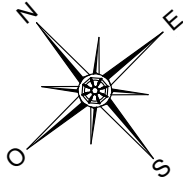
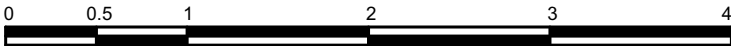
Visa du Reservataire

Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-corps
	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boîte à eaux
	Sèche-serviette
	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
	Retombée de poutre
	Robinet de puisage
	Prise étanche
	Applique étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



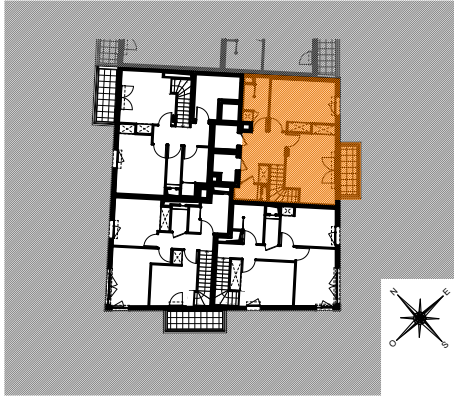
33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALL A
APPARTEMENT A071
3 Pièces Dplx - Niv. Haut
7ème étage

Chambre 1	15,22
Chambre 2	13,66
SdB	5,25
WC	1,91
Dgt.	8,54
Rngt.	2,59
Surfaces habitables Niveau Haut	47,17 m²
Balcon	3,61
Surfaces annexes Niveau Haut	3,61 m²
Rgt. Ht.<1.80m	2,67

PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la résiliation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calpinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.